

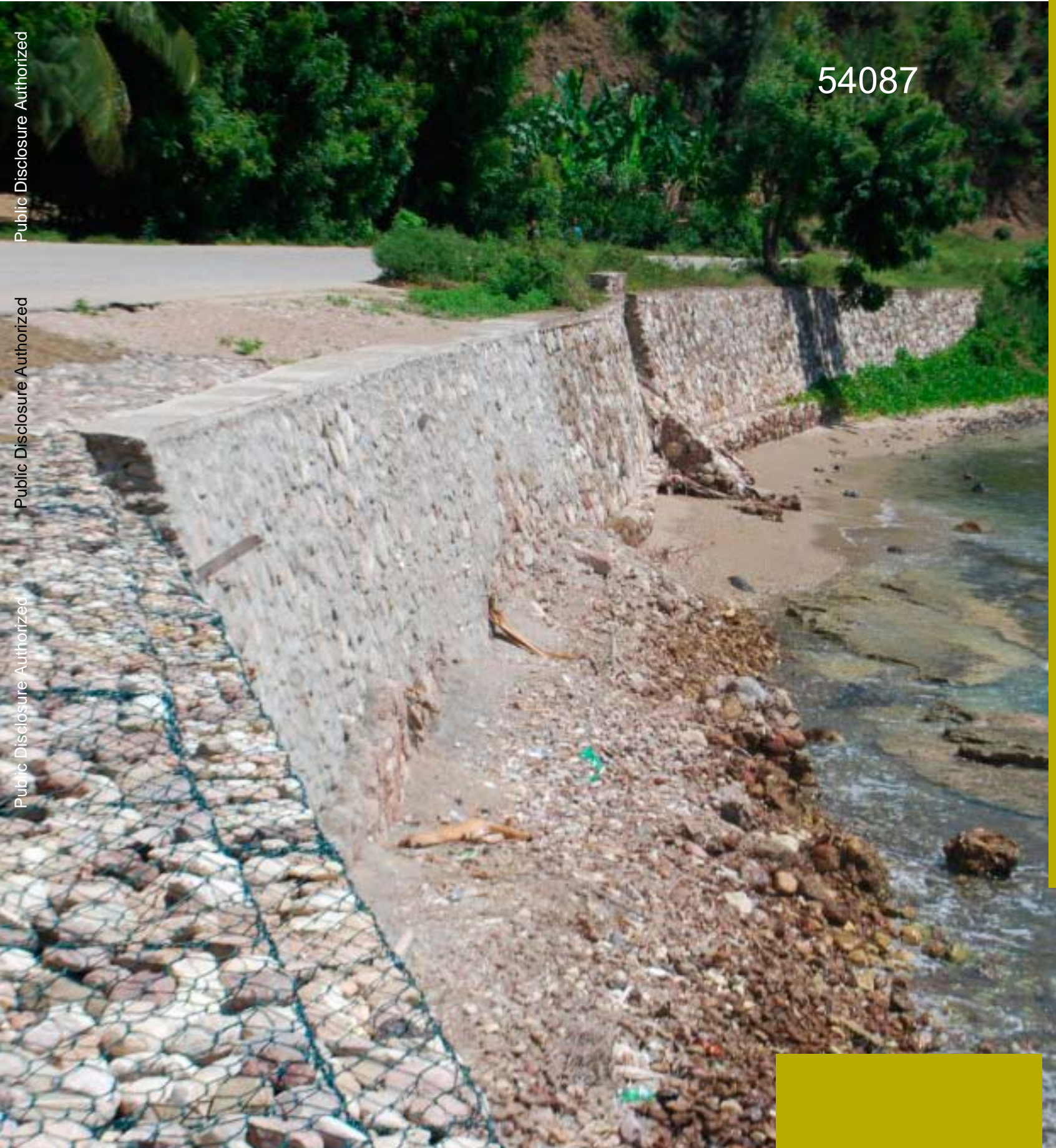


Ansanm

3 • Juillet 2009 - Octobre 2009

Magazine de la Banque Mondiale en Haïti

54087





- 03** **EDITORIAL :**
Eustache Ouayoro, Représentant de la Banque Mondiale en Haïti
- 04** **DOSSIER- PROJET : Le PTDT (Projet de Transport et de Développement Territorial)**
- Le Pont Limite : un exemple de coopération en Haïti
 - Le Projet de Transport et Développement Territorial (PTDT) : Poser les bases de la décentralisation et la prise en charge locale du développement des communautés
- 08** **ACTUALITÉS-OPÉRATIONS**
- Allégement de la Dette : défis et opportunités
 - La revue conjointe du portefeuille
- 10** **HORIZONS-CLIENT**
La Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) : instrument de régulation et de contrôle du système de Passation des Marchés Publics
- 12** **GROS PLAN**
Suivi des engagements de la Conférence de Washington : Interview avec le Représentant Résident de la Banque Interaméricaine de Développement, Monsieur Philippe Dewez.
- 13** **PORTEFEUILLE**
- La Banque mondiale approuve deux dons de 5 million de dollars chacun à l'appui du secteur de l'énergie et du secteur agricole haïtien
 - Biographie de Luc Razafimandimby, Economiste Principal pour Haïti

Contact
Mlle Ingrid Sandra Milord,
Tél: 2256-0844,
e-mail: imilord@worldbank.org
internet: www.worldbank.org/ht



La Banque mondiale reprend la publication de Ansanm au moment où Haïti fait l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté internationale. Cet intérêt, nouveau, pour le pays peut être certainement attribué à la mobilisation du Président Bill Clinton, le tout nouvel

envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies qui a réussi, en très peu de temps, à repositionner Haïti parmi les destinations à ne pas ignorer. Le récent forum des investisseurs qui s'est tenu à Port-au-Prince sous l'égide de la Banque Interaméricaine de Développement en est la parfaite illustration.

Il est clair que le regard sur Haïti change. Les clichés font de plus en plus place à une autre perspective qui valorise le potentiel et les opportunités qu'offre ce pays situé seulement à deux heures d'avion du plus grand marché mondial, les Etats Unis d'Amérique. L'amélioration de la situation sécuritaire et la stabilité institutionnelle que connaît le pays depuis 2006 ne sont pas étrangères à ce changement d'attitude que le secteur privé a tout de suite apprécié. Le mérite en revient au premier chef à la population et aux autorités qui ont su maintenir le cap malgré les chocs infligés à l'économie du pays par la crise économique mondiale, la flambée des prix des denrées alimentaires et du pétrole et les effets dévastateurs de la précédente saison cyclonique. Les progrès restent encore fragiles et méritent d'être renforcés, mais les Haïtiens ont montré qu'ils sont un peuple résilient, et leur histoire est éloquente à cet égard.

La volonté de poursuivre le développement du pays est manifeste. Le Gouvernement souhaite la réduction de la pauvreté, notamment par la création de plus de 100,000 emplois dans le court terme et la relance de la croissance économique tout en intégrant la problématique des désastres naturels. La volonté des pouvoirs publics de moderniser les institutions du pays, de lutter contre la corruption, de favoriser la compétitivité de l'économie sont des signaux majeurs auxquels le monde des affaires n'est pas resté insensible. Un secteur privé dynamique ne saurait prospérer sans une administration performante.

Comment est-ce que la Banque mondiale appuie le Gouvernement dans son programme de développement et de réduction de la pauvreté? Ce numéro d'Ansanm se propose de répondre en partie à cette interrogation et ce numéro se focalisera sur le Projet Transport et Développement Territorial, la réduction de la dette suite à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) gérée par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International et laissera la parole à la Banque Interaméricaine de Développement, l'une des institutions les plus importantes dans le financement du développement en Haïti.

Avec le PPTTE, les dettes d'Haïti envers la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International et la Banque Interaméricaine de Développement pour un montant de 1.2 milliard de dollars des Etats Unis ont été effacées, réduisant ainsi le service annuel de la dette de plus de 40 millions de dollars des Etats Unis. La Banque

mondiale a financé pour plus de 80 millions de dollars des Etats Unis d'appuis directs au budget de l'Etat. Ces sommes en plus de l'appui financier mis en place pour le soutien à la gouvernance économique ont permis de faire face aux problèmes de trésorerie du pays, d'améliorer de manière significative la gestion des finances publiques, de mettre en place la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), de soutenir la loi sur la déclaration des biens et sur la passation des marchés, entre autres.

Depuis la reprise de sa coopération avec Haïti en 2004, la Banque mondiale a approuvé pour 290 millions de dollars des Etats Unis de dons pour Haïti en plus des 50 millions de dons fiduciaires. Par le biais de ses 15 projets de développement en cours, la Banque mondiale est sur le point de financer ou finance la réhabilitation des infrastructures de transport sur les corridors Carrefour La Mort-St Raphael et Thiotte-Anse-à-Pitres, la réparation des ponts et ouvrages d'art dont le Pont Limite dans la région de Saint Raphael, le renforcement des services agricoles et les incitations à l'accroissement de la productivité agricole, la fourniture des services d'eau potable et d'assainissement en milieu rural, la gestion de la grippe aviaire, le renforcement des capacités commerciales et opérationnelles de EDH et le développement local à travers le PRODEP dans 59 communes du pays et le PODEPUR à Cité Soleil, St Marc, Gonaïves, Cap Haïtien et Delmas. Afin de faire face à la crise de l'école et de créer les conditions futures d'un accroissement du capital humain, la Banque mondiale finance le secteur de l'éducation en subventionnant les frais d'écologie de près de 90,000 enfants dans les classes de première et de deuxième années dans plus de 1,200 écoles primaires dans huit départements du pays. Ce programme assure l'alimentation de plus de 45,000 enfants dans le cadre des cantines scolaires dans cinq départements. La Banque mondiale est très active dans le renforcement des capacités du pays à gérer les désastres naturels, grâce à un appui subséquent à la Direction de la Protection Civile et à ses comités départementaux.

Ansanm restera une fenêtre ouverte sur la société haïtienne, un espace d'échanges avec tous ceux qui ont des idées sur les meilleures façons d'accompagner le développement d'Haïti.

Ce numéro de Ansanm est une occasion pour rendre hommage à M. Mathurin Gbétibouo, le précédent Représentant Résident, qui pendant plus de trois années et dans des conditions extrêmement difficiles a contribué, avec l'ensemble des équipes de la Banque mondiale et de la communauté des partenaires techniques et financiers d'Haïti, au renforcement du dialogue avec tous les acteurs publics, privés et de la société civile pour que le programme de la Banque soit ce qu'il est aujourd'hui, à savoir, un programme au service de la population haïtienne. Je voudrais en profiter pour remercier Mme Pamela Cox, la Vice Présidente de la Région Amérique Latine et Caraïbes de la Banque mondiale et Mme Yvonne Tsikata, la directrice des Opérations pour Haïti pour leur inestimable soutien à Ansanm qui permettra à la Banque mondiale-Haïti de continuer de s'ouvrir davantage vers ses partenaires et la population haïtienne. Je vous souhaite une bonne lecture.



Le Pont Limite : un exemple de coopération en Haïti



En 2004, les pluies diluviennes dans le Nord d'Haïti ont entraîné le déséquilibre du « Pont Limite », un ouvrage métallique situé entre les communes de Dondon et de St-Raphaël. L'accès des habitants de Dondon au grand marché de St-Raphaël était dès lors entravé, et la circulation le long de la route nationale no. 3 coupée. En définitive, les usagers devaient traverser la rivière Bouyaha à gué avec tous les risques que cela implique.

Un don de l'Etat français

C'est en novembre 2007 que fut décidée la reconstruction du Pont Limite. Le Gouvernement français offre à la République d'Haïti un pont de secours métallique de type Bailey. Il faut transporter les différents éléments de ce pont de la France à Haïti. La Banque mondiale, fournit alors, à travers le PTDT, les fonds nécessaires au transport de toutes les composantes de ce pont qui seront stockées dans les locaux de la Direction Départementale du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC/DDN) à Cap Haïtien. Le PTDT a également pris en charge le financement des travaux préalables à l'installation du nouvel ouvrage, y compris les travaux de démolition de l'ancien pont endommagé.

Le Montage du pont, un exemple de coordination

Du 10 au 12 février 2009, un contingent militaire brésilien de la Minustah s'est rendu sur le site. Grâce à leur travail rapide et efficace, les soldats de la Minustah achevèrent d'installer le pont en deux jours. Le montage s'est fait sous la supervision de Monsieur Gérard Charles, conducteur de chantier du Centre National des Ponts de Secours français spécialement arrivé de France pour l'occasion. Une équipe d'ingénieurs du MTPTC était également présente lors de l'opération et a bénéficié d'une formation sur le terrain en montage de ponts métalliques.

Une population satisfaite

Le pont est achevé à la grande satisfaction des habitants de la région qui ne cachent pas leur joie et leur reconnaissance à tous ceux qui ont contribué

Le Projet de Transport et de Développement Territorial (PTDT), financé par un don de la Banque mondiale au Gouvernement haïtien, œuvre depuis 2006 à minimiser les coûts de transport pour les habitants des zones de Dondon-St Raphaël (Nord) et de Thiotte-Anse-à-Pitres (Sud-est).

L'une des plus belles réalisations de ce projet est l'installation à St Raphaël d'un pont métallique. Le montage de ce pont, crucial pour les communautés de Dondon et de St-Raphaël, est le fruit d'une collaboration et d'une coordination exemplaires entre le Gouvernement haïtien, la Minustah, le Gouvernement français, et la Banque mondiale.

A l'origine, des pluies diluviennes



Calendrier et montant des activités de reconstruction du Pont Limite

Activité	Montant (\$US)	Date
1- Transport des composantes de la France vers Haïti	118,700	24 Juin 2008 - 08 Juillet 2008
2- Travaux préliminaires et de démolition de l'ancien ouvrage	112,335	Novembre 2008 - Janvier 2009
3i- Montage par les soldats de la Minustah	-	
3ii- Mission de supervision du montage par l'expert du CNPS français	3,000	10-12 Février 2009
4- Travaux de confortement du nouvel ouvrage installé	38,000	Mars - Avril 2009
TOTAL	272,055	



La population locale

« Nous sommes très joyeux et pleinement satisfaits de voir enfin passer les véhicules sur le nouveau pont ».

« Quand la rivière était en crue, nous nous trouvions dans l'impossibilité de traverser pendant plus d'une journée, alors que nous avons des jardins à l'autre rive. Maintenant, c'est fini tout cela ».

« Nous aurions souhaité que le Président de la République et la Première Ministre viennent inaugurer le nouveau Pont limite ».

« Nos remerciements au Gouvernement français pour le don du pont et à la Banque mondiale pour le financement des travaux ».

Les conducteurs de transports publics

« En saison pluvieuse, c'est la misère et la désolation. Parfois, nous passons environ quatre jours devant la rivière en crue. Plusieurs véhicules ont été endommagés par le passé (détruits par les eaux, pannes de moteurs, etc.). Depuis l'érection du pont, nous n'avons enregistré aucun problème de circulation ; finis les soucis avec la rivière Bouyaha ».

à ce résultat. Le pont a été inauguré par le Ministre Jacques Gabriel des Travaux Publics, Transports et Communications de la République d'Haïti, le 6 août 2009, en présence de représentants de la Coopération française, de la Minustah et de la Banque mondiale ainsi que de la population locale. Grâce à cet effort conjoint le désenclavement de milliers de personnes a été réalisé et les activités économiques réduites à leur plus simple expression ont pu retrouver un niveau satisfaisant.

quelques témoignages des usagers du Pont Limite...

Propos recueillis par
S. Allali et W. Edouard



Le Projet de Transport et Développement Territorial (PTDT): Poser les bases de la décentralisation et la prise en charge locale du développement des communautés

Poser les bases de la décentralisation et la prise en charge locale du développement des communautés

Aménagement et entretien des routes, aménagement de gare routière, réhabilitation et construction de marchés... le Projet de Transport et de Développement territorial (PTDT), mis en place par le gouvernement Haïtien et financé par la Banque mondiale, ambitionne d'appuyer le développement économique local grâce à une approche

de développement territorial structurée autour de la réhabilitation de deux axes routiers considérés comme des investissements structurants. Le financement d'investissements de nature intercommunale en réponse à la demande des populations dans le cadre de plans de développement micro-régionaux permet de tirer profit de ces investissements structurants et de bâtir une vision plus large du développement économique en Haïti..

La faiblesse et la mauvaise qualité du réseau routier haïtien a un impact négatif significatif sur le niveau élevé de pauvreté que connaît le pays en général et sur celui du monde rural en particulier. La faiblesse du réseau routier (0.4 kilomètres de routes par 1,000 habitants comparés à 7 kilomètres par/1,000 habitants pour les autres pays de l'Amérique latine) et à sa très mauvaise qualité (80% des 3,400 kilomètres de routes sont en très mauvais état) affectent sérieusement la rentabilité des activités agricoles. Il est reconnu que les revenus des paysans haïtiens sont amputés de 15 à 30% en raison des mauvaises conditions de transport de leurs productions agricoles. La réduction des coûts de transport suite à l'amélioration du réseau est de nature à réduire ces coûts, à faciliter l'accès des populations rurales aux marchés pour la vente de leurs productions et à accroître la productivité agricole essentielle à toute stratégie de réduction de la pauvreté en milieu rural.

Le Projet de transport et de développement territorial (PTDT) vise essentiellement à créer les conditions d'un développement économique accéléré dans



Rivetage des tôles ondulées

deux micro régions du pays par la réhabilitation des tronçons routiers Carrefour la Mort - St Raphael sur la Route Nationale 3 et Thiotte - Anse A Pitres sur la Route Départementale 4 et par le financement d'investissements au niveau local identifiés par les différents acteurs, qui permettent de valoriser le potentiel économique de ces micro régions. L'approche générale du projet est basée sur le fait qu'aucune réduction sérieuse de la pauvreté ne pourra voir le jour en Haïti sans le développement de l'agriculture qui représente 30% de la richesse du pays et est la source de revenus de 60% de la population haïtienne. Le projet prend en compte le fait que l'accès rapide des productions agricoles aux marchés, l'existence de services sociaux de base et la préservation de l'environnement sont indispensables au développement en milieu rural et que le développement économique est l'affaire de nombreux intervenants dont des acteurs nationaux, locaux, du secteur privé et les populations elles mêmes.

« Financé par la Banque mondiale à hauteur de 16 millions de dollars américains (auxquels pourraient prochainement s'ajouter un financement complémentaire de 12 millions de dollars), le PTDT comprend trois composantes : l'amélioration et l'entretien des axes routiers, confiée au ministère des Travaux publics, Transports et Communications (MTPTC) et au Fonds d'Entretien Routier (FER), financée à hauteur de 11,25 millions de dollars, la planification territoriale participative bénéficiant d'une enveloppe de 3 millions de dollars coordonnée par le Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement (BMPAD) pour le MPCE ; le Sui-



vi-évaluation et l'administration du projet avec une enveloppe de 1,75 millions de dollars», explique Robert Bateau, Coordonnateur de la deuxième composante du projet au Bureau de monétisation. Une quatrième composante a été rajoutée en décembre 2008 afin de financer des travaux de reconstruction des infrastructures routières endommagées par les saisons cycloniques 2007 et 2008.

L'objectif recherché dans le cadre de la planification territoriale participative est d'appuyer l'émergence de « pôles de croissance » dans les départements du Nord et du Sud Est grâce au financement d'investissements structurants identifiés et sélectionnés par les structures décentralisées. Selon M. Bateau, responsable de cette composante du Projet au BMPAD, la mise en œuvre se focalise dans un premier temps sur une phase pilote qui couvre les microrégions du Nord avec cinq communes (Milot, Grande Rivière du Nord, Bahon, Dondon, Saint-Raphaël) et celle du Sud-Est avec quatre communes (Belle-Anse, Grand Gosier, Thiotte et Anse-à-Pitres).

Les acteurs des communes concernées sont regroupés au sein d'une structure de dialogue et de réflexions représentative des communes ciblées dénommée la "table de concertation micro-régionale" qui inclut des membres de la société civile, des élus, des membres d'organisations communautaires, des représentants des ministères déconcentrés, des ONG évoluant dans la zone qui préparent un plan de développement micro-régional (PDMR) incluant un plan d'investissement avec une série

d'actions prioritaires à mettre en œuvre sur les cinq prochaines années. La table de concertation micro régionale bénéficie d'un accompagnement fourni par deux Maîtres d'Ouvrages Délégués (MDOD). M. Bateau se réjouit de l'esprit de solidarité qui anime les groupes. « Les membres partagent une vision plus large du développement. Les acteurs des différentes communes réfléchissent ensemble pour trouver des actions bénéfiques ou des réponses à des problèmes d'envergure intercommunale. Ce qui favorise des pratiques assumées de négociations sur la base d'intérêts à la fois communaux, intercommunaux et micro-régionaux et renforce les capacités de faire ensemble et de vivre ensemble », renchérit-il.

La dynamique de la planification territoriale participative

Le Coordonnateur du projet au Bureau de Monétisation explique que la démarche a consisté d'abord à porter les acteurs clé de chaque commune à s'asseoir ensemble et à constituer la table ou noyau de concertation communale qui alimente par délégation la Table concertation micro-régionale (TCMR). Régulièrement, la TCMR se réunit en vue de discuter des problèmes ou contraintes auxquels font face les collectivités et qui se posent en obstacles au développement. Au regard d'une analyse des atouts ou potentialités dont ces collectivités disposent, des leviers mobilisables, des éléments de contraintes identifiées et des leçons tirées des expériences de développement antérieures ou en cours, des objectifs du millénaire du développe-





Achèvement du montage des fermes métalliques

ment et du DSNCRP, les acteurs dont les directions départementales du Plan, avec l'appui des MDODs (CECI et VSF-CICDA/Action Aid) arrivent à proposer des actions pour le développement de leur micro-région. Les diverses rencontres d'animation, ont permis d'arriver à l'élaboration des Plans de développement micro-régionaux.

Chacune des deux microrégions, dispose dans le PDT d'une enveloppe d'environ un million de dollars pour initier la mise en œuvre de leur plan de développement. Les sous-projets bénéficiant de ce financement sont sélectionnés par la TCMR parmi les plus prioritaires dans le plan de développement micro-régional. Tout sous-projet, pour être éligible, doit être d'intérêt public, intégrer le plan de développement micro-régional, avoir des effets immédiats et à terme sur au moins deux communes et contribuer directement ou indirectement à valoriser l'axe routier. Son coût doit être compris entre 20 000 et 100 000 USD pour une durée d'exécution ne dépassant pas une année.

A ce jour, trois sous-projets sur six priorités, sont actuellement en cours d'exécution dans la micro-région du Nord. Il s'agit de l'amélioration du marché public à Saint-Raphaël par la construction d'une aire de vente de fruits et légumes, de l'aménagement

du bassin versant de Brostaje (Dondon) attenant à la zone critique de Grand Gilles sur l'axe routier nord ; et la formation au tourisme des jeunes à Milot. Ce dernier sous projet cible 50 jeunes des deux sexes (25 hommes et 25 femmes) originaires des cinq communes de la micro-région et cette activité de formation prévoit un financement pour le démarrage des 10 meilleures idées de micro entreprises en tourisme qui seront présentées et défendues par les participants et sélectionnées par un comité d'évaluation. Dans le sud-est, les sous-projets sélectionnés par les acteurs de la TCMR sont : l'adoquinage de la gare routière de Thiotte, ainsi que la réfection de tronçons de routes secondaires à Belle-Anse et Grand Gosier.

Le PDT, à travers sa composante 2, peut être vu comme un projet qui contribue à fixer les jeunes dans leurs communautés en leur offrant la possibilité de créer des activités génératrices de revenus, d'après M. Bateau, qui pense que cette expérience pilote devrait être répliquée à travers le pays et adoptée par d'autres bailleurs.



Allègement de la dette : Défis et opportunités

Allègement de la Dette : défis et opportunités

Actualités-Opérations

Haïti a bénéficié au mois de juin dernier de **1,2 milliards de dollars américains (EU) sous forme d'allègement de dette** en atteignant le point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTe) approuvée par les conseils d'administration de l'Association Internationale de Développement (IDA) de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI). Haïti devient ainsi le 26ème pays à atteindre le point d'achèvement de l'initiative. Les économies réalisées sur le service de la dette proviennent de l'initiative PPTe (265 millions des dollars EU) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) (972.7 millions des dollars EU).

Pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTe, Haïti a mis en œuvre un certain nombre de réformes malgré un environnement difficile marqué par les effets dévastateurs des catastrophes naturelles, la flambée des prix des produits alimentaires et pétroliers, une situation politique difficile et l'impact du ralentissement de l'économie mondiale. Les réformes ont eu pour objectif de stabiliser la situation macroéconomique et de mettre en œuvre la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Au niveau des finances publiques, Haïti a renforcé sa gestion des dépenses publiques par un meilleur ciblage des dépenses de lutte contre la pauvreté, une nette amélioration de la transparence de l'information budgétaire, l'approbation des comptes de l'Etat des exercices 2006 et 2007 par le Parlement, la mise en œuvre de la loi sur la déclaration des biens et le vote de la loi sur la passation des marchés publics.

Dans le domaine social, Haïti a établi un mécanisme de financement qui permet à plus de 50.000 enfants supplémentaires d'aller à l'école, a affecté plus de 20 % des dépenses de l'Etat au financement de l'éducation et a avancé dans l'application du programme de formation des enseignants. En ce qui a trait à la santé, Haïti a approuvé un programme de prévention et de traitement du VIH/Sida et a amélioré les taux de vaccination pour la rougeole et le DPT3.

Depuis 2004, le gouvernement a fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre d'un programme de réformes de la gouvernance économique afin d'améliorer le contrôle et la responsabilisation, améliorer la transparence et accroître la participation du public dans l'utilisation des ressources publiques. Ces réformes comprennent des actions visant à améliorer le cadre juridique de la gestion des ressources publiques, créer et renforcer les principales institutions publiques, et améliorer les processus et les procédures de gestion financière. Des

avancées substantielles ont été réalisées sur la voie de la réforme économique et sociale. Il reste cependant du chemin à parcourir. Le gouvernement est vivement désireux de consolider les progrès économiques récents et de réduire sensiblement la pauvreté. À cet égard, l'allègement de la dette approuvé en juin 2009 au titre de l'initiative PPTe a libéré des ressources jusqu'ici affectées au service de la dette (\$40-50 millions par an) et permettra d'augmenter les dotations budgétaires destinées à l'amélioration de la santé, de l'éducation, des infrastructures et en un mot des conditions de vie des populations. Des allègements de la dette bilatérale dans le cadre du Club de Paris ont été également obtenus à la suite de la conclusion de l'initiative PPTe.

Il est important que le Gouvernement prenne toutes les dispositions pour que cet allègement de la dette ne s'accompagne de nouvelles dettes qui rendraient la situation de la dette insoutenable. Dans le cas d'Haïti, l'analyse de la soutenabilité de la dette par rapport aux exportations, fait ressortir que, même après la réduction du stock de la dette au mois de juin 2009, la situation de l'endettement restera encore vulnérable aux chocs externes, compte tenu du faible niveau des exportations. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement devra continuer à mener une politique prudente d'emprunt en favorisant le financement externe basé sur les dons, mobiliser davantage les ressources internes, renforcer la gestion des dépenses publiques et accroître leur efficacité par un ciblage plus précis en relation avec les piliers du DSNCRP et la réduction des coûts d'acquisition des biens et services publics grâce à l'utilisation de procédures compétitives de passation des marchés publics. Le Ministère de l'Economie et des Finances a renforcé sa capacité de gestion de la dette et une base de données unique pour le suivi de la dette est gérée en partenariat avec la Banque de la République d'Haïti.



La revue conjointe du portefeuille

Lors d'une réunion le lundi 12 octobre à l'Hôtel Montana, des représentants de la Banque mondiale en Haïti et du gouvernement haïtien ont procédé à une revue des projets financés par la Banque dans le pays.

Le but de l'exercice est de procéder à un examen des performances des projets par rapport aux objectifs qui leur ont été attribués, à l'identification de problèmes qui en empêchent certains d'être efficaces et à la définition d'un plan d'amélioration des performances desdits projets, a expliqué en introduction Eustache Ouayoro, Représentant Résident de la Banque mondiale en Haïti en présence de plusieurs responsables de projets, de représentants du gouvernement haïtien comme le ministre de la Planification, Jean Max Bellerive, du Représentant du ministre de l'Economie et des Finances.

Les projets en question sont au nombre de 15, financés à hauteur de 200 millions de dollars. Ils se répartissent dans plusieurs domaines comme la gouvernance économique, le transport, les infrastructures, le développement communautaire,

l'éducation, entre autres.

«Ma priorité est que le portefeuille soit sain, que les projets décaissent, que les résultats soient palpables sur le terrain et qu'ils soient communiqués, (...) que ces projets fassent la différence dans la vie de l'Haïtien moyen», a déclaré le représentant résident de la Banque mondiale en Haïti qui a, plus loin, indiqué que l'un de ces projets ne donnant pas les résultats escomptés peut être restructuré, sans révéler lequel.

M. Ouayoro a en outre indiqué qu'il était important dans les meilleurs délais pour le Gouvernement d'identifier un point focal qui serait chargé du suivi des projets financés par la Banque mondiale. Le ministre de la Planification a suggéré, pour une meilleure supervision des projets, la création d'un système national de gestion des programmes et projets.

Enfin, Atou Seck, spécialiste des Opérations pour la Banque mondiale, a fait un rappel des conclusions et les recommandations de la dernière revue du portefeuille en juin dernier avant de passer aux activités en ateliers.





La Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP): instrument de régulation et de contrôle du système de Passation des Marchés Publics

Créée par le décret du 3 décembre 2004 fixant la réglementation des Marchés Publics de Services, de Fournitures et de Travaux, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) est l'organe normatif de l'Administration Publique Haïtienne qui a pour mission principale d'assurer la régulation et le contrôle du système de Passation des Marchés Publics. Elle relève directement du Premier Ministre.

La Commission Nationale des Marchés Publics est composée de cinq (5) membres nommés par le Premier Ministre. Le premier est choisi directement et joue le rôle de Coordonnateur. Les quatre autres sont eux-aussi nommés par le Premier Ministre, suite à un processus de sélection sur dossier conduit par un panel composé de représentants de l'Etat et d'autres acteurs de la société civile. Elle est assistée d'un Secrétariat Technique dans l'exécution de ses décisions et dans la formulation de ses recommandations.

Depuis sa création, la CNMP travaille à la réforme du système de passation des marchés publics en Haïti et veille à la mise en place de structures administratives fonctionnelles, répondant aux besoins de passation de marchés des différentes entités de l'Etat, dans l'optique qui est de contribuer à l'exécution des dépenses publiques, et notamment, d'aider l'Etat à acheter plus et mieux tout en dépensant moins.

En application des articles 26 et 28 du décret, chaque Ministère, Organisme Autonome, ou Entreprise Publique a mis en place sa Commission Ministérielle ou sa Commission Spécialisée des marchés publics. Celle-ci fonctionne à titre d'organes chargés principalement de la préparation des dossiers d'appel d'offres et de la conduite des différentes autres étapes du processus de la passation des marchés publics dans leurs institutions respectives. Quant à la Commission Départementale des Marchés Publics prévue par le décret dans chacun des dix départements du pays, les contraintes budgétaires ont retardé leur mise en place.

Au cours des quatre années de fonctionnement de la CNMP, le décret du 3 décembre 2004 a été mis à l'épreuve au regard des bonnes pratiques applicables en matière de passation des marchés publics. Ses points forts et ses faiblesses ont été amplement étudiés. Et, il était donc devenu impérieux de prendre les dispositions nécessaires en vue d'aboutir à une amélioration de la capacité de gestion administrative et financière des dépenses de l'Etat.

Sur la base des faiblesses du décret et en tenant compte de l'importance des marchés publics dans la réforme générale des finances publiques, il s'était avéré nécessaire pour la CNMP d'entreprendre la réforme des marchés publics en Haïti. Tout bien considéré, l'article 20 du décret fixe les attributions de la CNMP et l'une de ces obligations est de conduire le processus de réforme du système de passation des marchés publics. Ainsi, la réforme du système de passation des marchés publics est devenue l'un des objectifs majeurs de la CNMP.

Entreprise pour remédier aux faiblesses du



décret, cette réforme a abouti le 10 juin 2009 au vote par le Parlement haïtien de la Loi fixant les règles générales relatives aux Marchés Publics et aux Conventions de Concession d'Ouvrage de Service Public. Différents arrêtés, dont celui déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la CNMP, celui précisant les modalités d'application de la loi du 10 juin 2009, celui fixant les seuils de passation des marchés publics et les arrêtés relatifs aux dossiers-types standards, ainsi que le Manuel de Procédures de la passation des marchés publics seront tous, dans les prochains mois publiés au Journal Officiel de la République « Le Moniteur ».

Toutefois, le succès de la Réforme repose en grande partie sur la formation des cadres de l'Etat engagés dans la passation des Marchés Publics. Ainsi, la CNMP eut à réaliser des ateliers de formation tant en faveur des membres des Commissions Ministérielles qu'au profit des Responsables des Collectivités Territoriales. Elle reconnaît l'importance et la nécessité d'une formation continue dans le domaine et l'impératif, pour l'Etat haïtien, d'allouer des crédits budgétaires pour ce besoin, même aux fins de limiter la déperdition des cadres déjà formés.

D'autres actions allant dans le sens de la réforme du système de passation de marché ont également pris naissance. Nous citons alors les projets en cours d'exécution, tels que : l'évaluation des structures de passation de marchés dans cinq (5) ministères stratégiques, et la campagne d'information et de communication visant le public en général, dont l'objectif est de sensibiliser les acteurs impliqués dans la passation des marchés publics sur les produits de la réforme et sur la mission et les attributions de la CNMP.

Il reste encore beaucoup à faire certes, mais le chemin parcouru permet d'augurer un meilleur lendemain. Mieux les citoyens saisiront la portée des marchés publics évoluant dans un cadre transparent et non discriminatoire, plus grande sera leur confiance dans le système haïtien de passation des marchés. Du coup, la production nationale sera stimulée, car les entrepreneurs accepteront sans crainte la compétition, ce qui influera positivement sur la gestion de leurs entreprises et contribuera à l'accélération de la croissance économique en Haïti.



Suivi des engagements de la Conférence de Washington : Interview avec le Représentant Résident de la Banque Interaméricaine de Développement, Monsieur Philippe Dewez.



1- Comment jugez-vous la réponse des donateurs et des pays à la réunion en faveur d'Haïti le 14 avril dernier ?

Les donateurs se sont engagés à fournir une aide supplémentaire de \$350 millions à Haïti au cours des deux prochaines années, dont \$47 millions au chapitre de l'appui budgétaire en 2009. Cette nouvelle assistance vient compléter le financement engagé auparavant par les partenaires de la Communauté Internationale qui soutiennent à l'heure actuelle des projets totalisant \$3 milliards. Les donateurs se sont aussi engagés à ce que leur soutien sera conforme aux priorités du plan présenté par le gouvernement haïtien qui a pour objectifs de relancer la croissance économique, reconstruire les infrastructures détruites et accroître l'accès aux services de base. Le plan de relance pourrait générer quelques 150,000 emplois au cours des deux prochaines années.

2- Quand on sait qu'il y a une crise économique mondiale, qu'est-ce qui a joué en faveur d'Haïti qui a pu quand même récolter un peu plus de 350 millions de dollars d'aide ?

Le Président de la BID a signalé dans son intervention "nous sommes tous conscients que cette conférence n'est qu'une démarche sur le chemin à parcourir, mais c'est la bonne démarche dans la bonne direction et avec de bons partenaires". Il est vrai que la crise économique mondiale n'offrirait peut-être pas le cadre le plus propice à des engagements extraordinaires, mais malgré cela 27 pays et organisations ont manifesté leur soutien. De son côté le gouvernement s'est engagé à plus de

transparence et de rapidité dans l'exécution des programmes en cours d'exécution et des nouveaux programmes à démarrer dans les prochaines semaines.

3- La BID est à l'initiative de cette rencontre jugée "fructueuse" par Haïti. Est-ce que vous en assurez aussi le suivi des engagements ?

Le gouvernement d'Haïti a pris l'initiative d'organiser cette conférence et a demandé à la BID d'en être l'hôte et de l'aider dans sa préparation. En ce qui concerne le suivi "post conférence", le ministère de la planification en sera le responsable et la BID, ainsi que d'autres bailleurs ont manifesté leur intention d'appuyer toute action nécessaire. Actuellement le

MPCE a demandé à chaque bailleur de préciser l'ampleur et la nature de ses interventions.

4- Justement, ces engagements et ces promesses faits au gouvernement haïtien, sont-ils assortis de conditions ? Quelles sont elles ?

Les engagements ne sont pas assortis de "conditions", mais le gouvernement, dans le document distribué à l'occasion de la conférence, s'est engagé d'une part à améliorer le cadre de partenariat entre gouvernement et bailleurs et d'autre part à prendre toute une série de mesures de "bonne gestion" visant notamment à assurer une administration transparente des finances publiques ainsi que la bonne maintenance des infrastructures de transport et d'énergie.

5- Compte tenu de la situation d'Haïti, pays pauvre très endetté, quels types de rapports des institutions comme la BID comptent tenir avec ce pays ?

Très prochainement, Haïti atteindra le "point d'achèvement" du programme de réduction d'une très grande partie de sa dette extérieure ce qui signifie que plus d'un milliard de dollars de la dette seront effacés desquels \$525 millions correspondent à la BID. À partir de là, le solde de la dette sera minime donc on ne peut plus parler d'un pays "très" endetté. De plus les institutions, telles la BID et la Banque Mondiale, qui jusqu'en 2006 pretaient de l'argent à Haïti, depuis 2007 le font exclusivement sous forme de dons. En 2007 et 2008, la BID a donné \$50 millions par an, en 2009 elle apportera \$100 millions et en 2010 se sera \$120 millions ce qui témoigne bien de notre volonté d'aider de plus en plus Haïti.



La Banque mondiale approuve deux dons de 5 million de dollars chacun à l'appui du secteur de l'énergie et du secteur agricole haïtien



Le Conseil d'Administration de la Banque mondiale a approuvé le 8 septembre dernier un don de 5 millions de dollars pour aider Haïti à améliorer la qualité de ses services d'électricité et à renforcer les performances techniques, commerciales et financières de sa compagnie nationale, Électricité d'Haïti (EDH).

«Ce projet permettra la fourniture de services d'électricité plus fiables et de meilleure qualité à la population haïtienne», a déclaré à ce sujet Eustache Ouayoro, Représentant Résident de la Banque Mondiale en Haïti. «Il financera en outre un programme d'assistance technique afin d'aider à assurer la pérennité de ces améliorations».

Ce nouveau financement va conforter les objectifs du Projet de réduction des pertes dans le secteur électrique en cours d'exécution, pour lequel la Banque avait approuvé en août 2006 un don initial de 6 millions de dollars en vue de poser les bases d'une amélioration des services et d'un meilleur recouvrement des ressources dans ce secteur.

Le nouveau don vise quant à lui un triple objectif:

- améliorer la gestion du service public d'électricité en mettant en œuvre un programme d'assistance technique sur deux ans pour EDH ;
- financer les coûts additionnels associés à l'acquisition des systèmes commerciaux, de gestion technique et de lecture à distance des compteurs dont le pays s'est doté dans le cadre du projet initial ; et
- contribuer à renforcer la capacité du Ministère des Travaux Publics à assurer le suivi du secteur de l'énergie.

L'appui ainsi fourni par la Banque mondiale s'inscrit dans une stratégie de soutien au secteur énergie en coordination avec d'autres bailleurs de fonds impliqués dans le secteur.

Outre le don de 5 millions de dollars accordé par l'Association internationale de développement (IDA), ce projet bénéficiera d'une contrepartie de 830 000 dollars qui sera fournie par l'Electricité d'Haïti.

Par ailleurs, le 27 juillet dernier, la directrice-pays



de la Banque mondiale pour les Caraïbes, Mme Yvonne Tsikata et l'ambassadeur d'Haïti aux États-Unis, Son Excellence Raymond Joseph ont signé un accord de don d'un montant de 5 millions de dollars visant à renforcer la gestion de l'agriculture haïtienne et à promouvoir le développement de ce secteur.

« Grâce à ce don de 5 millions de dollars, la Banque espère soutenir l'action menée par le Ministère de l'agriculture en encourageant le recours au secteur public et aux ressources des donateurs à l'appui du secteur agricole », a expliqué Yvonne Tsikata, Directrice-pays de la Banque pour les Caraïbes.

L'agriculture continue d'occuper une place de premier plan dans l'économie haïtienne. Le secteur représente plus de 25 % du PIB et emploie près de 50 % de la population active du pays (60 % d'emplois ruraux assurant les moyens de subsistance de 75 % des pauvres).

« Je suis ravi de participer à cette cérémonie de signature. L'aide ainsi fournie au Ministère de l'agriculture ne manquera pas de porter ses fruits

», a souligné l'ambassadeur d'Haïti Raymond Joseph.

Le nouveau don de la Banque mondiale vise à aider le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural à définir les investissements prioritaires qui répondent aux objectifs de la politique agricole et à améliorer les aides locales à l'agriculture.

Depuis janvier 2005, la Banque mondiale a accordé 278 millions de dollars de dons à Haïti, qui viennent s'ajouter à quelque 20 millions de dollars de ressources provenant de fonds fiduciaires .



BIOGRAPHIE DE LUC

Cette rubrique permettra de présenter ceux qui animent les programmes que nous finançons, nos partenaires au niveau gouvernemental et ceux de la communauté des bailleurs de fonds. Nous présenterons aussi des représentants du secteur privé et ceux de la société civile dont le rôle et la contribution ont un impact sur le travail de la Banque mondiale et sur celui du Gouvernement. Cette rubrique s'adressera également à tous ceux qui par leurs actions et leurs réflexions participent au développement économique et social et à la lutte contre la pauvreté en Haïti.

Cette édition d'Ansam vous présente M. Luc Razafimandimby, Economiste Principal pour Haïti au sein de l'Unité de Réduction de la Pauvreté et de Gestion Economique de la Région Amérique Latine et Caraïbes de la Banque mondiale.

De nationalité malgache, Luc a rejoint la Banque en 2002 en qualité d'Economiste des pays de l'Océan Indien dans la Région Afrique de la Banque mondiale. A ce poste, il a travaillé sur l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTÉ), a produit des analyses économiques



portant sur la croissance, a organisé des revues des dépenses publiques et a participé à la préparation de nombreuses opérations de financement du développement et de lutte contre la pauvreté à l'intention de Madagascar et de l'île de la Réunion.

Il rejoint comme Economiste la direction du développement humain de la Région Amérique Latine et des Caraïbes de la Banque mondiale en 2005. Il retourne en 2007 à la Région Afrique en qualité d'Economiste pour la République Centrafricaine. Ses principales responsabilités pendant les deux dernières années dans cette région ont consisté à prendre le leadership du dialogue dans le cadre du PPTÉ, à préparer une série d'opérations d'appuis budgétaires, et à renforcer l'effort d'harmonisation des différents bailleurs de fonds actifs dans ce pays.

Luc est détenteur d'une Maîtrise en Financement du Développement de l'Université de Reading (Royaume-Uni) et d'un Doctorat en Sciences Economiques de l'Université de Bordeaux (France).





Ansam
Magazine de la Banque Mondiale en Haïti